



**HAL**  
open science

## Le paysan, le gitan et le trimard

Marc Bordigoni

► **To cite this version:**

Marc Bordigoni. Le paysan, le gitan et le trimard. Le monde alpin et rhodanien, 2000, 1-3, pp.223-242.  
halshs-00423628

**HAL Id: halshs-00423628**

**<https://shs.hal.science/halshs-00423628>**

Submitted on 8 Feb 2013

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le paysan, le gitan et le trimard

Marc Bordigoni

**D**ÉPUIS le XV<sup>e</sup> siècle des groupes d'hommes et de femmes, appelés « Gitans »<sup>(1)</sup>, traversent les campagnes européennes. Ils ont toujours entretenu des rapports d'échanges avec les populations paysannes ; pourtant rares sont les travaux qui en rendent compte. Une recherche dans le Luberon a été l'occasion de m'intéresser à une de ces coopérations entre producteurs de fruits et familles gitanes ; j'ai pu me rendre compte de la qualité des rapports entre les nomades et les sédentaires, bien différents des stéréotypes attendus. Pourtant aux yeux de pouvoirs publics les uns et les autres sont souvent soupçonnés de pratiques illégales ou tout le moins non réglementaires. Jeanne Favre-Saada notait dans son carnet de terrain, parlant d'un fonctionnaire des impôts : « Picard parlait du principe que "les paysans sont toujours en défaut". C'est décidément une constante des relations entre pouvoir et paysans »<sup>(2)</sup>.

Si l'on attend spontanément les Gitans au tournant des interrogations à propos de la mobilité et de l'exclusion, il me semble que le terrain pose les questions d'une manière différente des représentations ordinaires. En effet le temps des récoltes voit toujours passer dans les campagnes des hommes cherchant n'importe quel travail : on les appelle les « trimards »<sup>(3)</sup>. C'est dans les champs, aux côtés des paysans et des Gitans<sup>(4)</sup> que nous allons croiser ces hommes

(1) L'emploi du terme « Gitan » reprend l'usage courant des agriculteurs, employeurs de main-d'œuvre pour les cueillettes. La distinction qu'ils font au sein de cette population (Blonds/Bruns) ne recoupe pas les distinctions habituelles des tsiganologues. La plupart des familles concernées se définissent comme « Voyageurs ». À ce propos voir WILLIAMS (1993) ou REYNIERS (1992). Ce travail s'appuie sur une enquête réalisée auprès des agriculteurs du nord du Lubéron. Elle a eu lieu au cours de l'hiver 98-99. Pour des raisons évidentes les noms ne sont pas cités.

(2) FAVRET-SAADAA et CONTRERAS, 1981, p. 90.

(3) Le *Larousse* dit « trimardeur » pour désigner « un vagabond, et particulièrement un ouvrier allant de ville en ville pour chercher du travail ». *Le petit Larousse illustré* 1997, p. 1032.

(4) Dans un ouvrage récemment publié, Lick fait dire à un de ses personnages, manouche voyageant en Provence avant guerre : « Je me demande si tous les Voyageurs pourront continuer cette vie que nous menons ? Elle est quand même difficile quand on y réfléchit. Va faire vivre un gadjo comme nous. Il meurt ou alors il fait le trimard. Chez nous, c'est drôle, ça, on a jamais vu un Sinto clochard. Pourtant on vit plus souvent dans la misère que dans le luxe, songe Pascalo. » (1998, p. 218)

souvent exclus du monde du travail, parfois même sans domicile fixe<sup>(5)</sup>. Nous verrons aussi que les faire travailler a pu mener les paysans et les Gitans solidai-  
rement devant les tribunaux pour se voir traiter de « négriers », selon les mots  
d'un procureur de la République.

#### DES HOMMES DISPONIBLES POUR TOUS « TRAVAUX »...

Le temps des récoltes a toujours été, dans le sud de la France, l'occasion de la  
mobilisation de main-d'œuvre occasionnelle. De nos jours le Vaucluse compte  
31 000 travailleurs occasionnels recensés par les services de l'État<sup>(6)</sup>. Chaque  
culture a ses propres traditions. Parmi les grandes consommatrices de main-  
d'œuvre, les vendanges sont les plus connues. Nombre de jeunes gens et jeunes  
filles des générations passées ont eu l'occasion d'exercer cette activité, pour le  
raisin dit de cuve, avant que les machines à vendanger ne les remplacent. Acti-  
vité d'automne, donc d'avant la reprise des cours, les vendanges mobilisaient  
des étudiants, elles pouvaient aussi avoir recours à des « romanos ». Ce terme ne  
désigne pas des Tsiganes, il sert à nommer les hommes seuls qui voyagent :

*« ... des "romanos" comment on appelait ça, des mecs qui promenaient là, [il siffle et  
mime de la tête la démarche vagabonde], avec le sac au dos des fois ils passaient, "et y a  
pas..." ; et hop mon père il les mettait au fond de la remise avec une pailleuse, et ils cou-  
chaient là et en même temps ils faisaient les vendanges ; souvent aux vendanges, il y avait  
deux-trois mecs comme ça. »*

Tout coup de main que pouvait donner un homme de passage était bienvenu.  
Les travaux agricoles ont toujours eu recours à cette frange de population mar-  
ginale qui voyageait au gré des saisons<sup>(7)</sup>. Georges Navel a décrit en 1947 ces  
hommes qui vont seuls ou par deux sur les chemins de Provence, disponibles  
pour tous *Travaux*. Sans avoir totalement disparu des campagnes, ces prolé-  
taires, au sens propre, se sont faits rares. Il est probable que l'évolution parallèle  
des modes de vies et des besoins de l'agriculture ait rendu plus difficile et aléa-  
toire la quête au jour le jour d'un travail ; aujourd'hui les subsides disponibles  
(RMI, Restos du Cœur...) sont plus nombreux et peuvent être une autre façon  
d'organiser sa vie (ou sa survie). Si avant-guerre, les personnes que l'on qualifie  
de nos jours de « SDF », étaient encore nombreux dans les campagnes, il semble  
qu'aujourd'hui les ressources disponibles sont plus nombreuses en ville, et que  
c'est donc là que se retrouvent plus nombreux les gens aussi traités d'« exclus ».

(5) SDF : « sans domicile fixe » est légalement un statut réservé aux personnes nomades qui ont un  
carnet de circulation en guise de pièce d'identité. Il ne désigne pas alors des gens sans domicile,  
mais sans domicile *fixe*. J'emploie ici SDF au sens devenu courant depuis quelques années.

(6) Source : Service de l'inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique sociale agricole de Vau-  
cluse, *Évolution de l'emploi salarié en Agriculture, année 1997*, DDAF, Avignon.

(7) Le terme « saison » est employé au sens que lui donnent les paysans, soit la période d'activité de  
telle ou telle production, « saison des cerises », « saison des aulx », « saison des carottes ».

L'exclusion sociale suivrait le mouvement général de la société : phénomène largement – mais pas exclusivement – rural avant guerre, elle serait aujourd'hui essentiellement urbaine<sup>(8)</sup>. Du coup, la mobilité géographique aurait lieu de ville en ville, et l'arrivée de ces populations – de ces hommes en fait – à la campagne au bon moment pour les récoltes, devient improbable. Pourtant, de nos jours, il arrive que l'on note la présence de « zonards » dans les champs ; mais ils ne sont pas seuls, on les voit parmi d'autres individus facilement identifiables effectuant également la cueillette : des « Gitans ». Un moment particulier, la cueillette des cerises, va être l'occasion d'observer les liens pouvant exister entre mobilité et exclusion.

#### *La cueillette des cerises*

Le pays d'Apt est un des hauts lieux français de production de fruits pour la conserve, en particulier la cerise blanche, la bigarreau. La cerise rouge, elle, est destinée à la table. Le travail de ramassage n'est pas identique. En résumé, la blanche se cueille vite, en un unique passage dans l'arbre. Le fruit est fragile et doit être livré à la conserverie au plus tôt, à midi pour la cueillette du matin, au coucher du soleil pour celle de l'après-midi. La rouge doit avoir atteint une certaine maturité, tous les fruits du même arbre ne l'atteignent pas au même moment, question d'exposition. Deux voire trois passages dans l'arbre sont à prévoir. Il n'y a pas lieu ici de retracer l'histoire de la cerise dans la vallée du Calavon, mais l'histoire de la cueillette est importante pour notre propos car les Gitans n'ont pas de tout temps cueilli les cerises dans la région.

Chaque exploitation a son propre rythme de vie, son organisation autonome. Pourtant des transformations les affectent toutes au cours d'une même période, choix de plantation, choix de main-d'œuvre... À ce propos, le recours à telle ou telle population pour constituer les équipes de cueilleurs ne se décrète pas uniformément dans un canton, une année donnée. Au contraire, on ne peut mieux parler de diffusionnisme qu'à propos de la manière dont se propagent certaines pratiques en milieu agricole, et c'est précisément le cas des liens entre agriculteurs et « Gitans ». Un premier exploitant « s'essaye » à la nouveauté, sous le regard attentif de ses voisins. Bilan fait durant l'hiver, l'innovation sera reconduite et d'autres s'y essaieront aussi, ou au contraire la formule jugée inadéquate sera abandonnée.

(8) Si l'on observe que l'exclusion n'est pas uniquement économique mais aussi sociale, caractérisée par les ruptures d'avec le milieu familial, il s'agit alors effectivement de désaffiliation au sens plein du terme ; voir CASTEL, 1995.

## LE CANTON DU CALAVON ET SES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

*Un recrutement qui évolue*

D'une production limitée pouvant se satisfaire d'une main-d'œuvre locale, on est passé au cours des années 60 à une production beaucoup plus importante. Les femmes de gendarmes, de retraités... anciennes participantes à ces travaux de cueillette, ont vieilli et n'ont pas été remplacées par leurs filles qui ont trouvé des emplois salariés ou n'ont plus eu besoin d'effectuer ces travaux d'appoint. L'accroissement de la production et la disparition de la main-d'œuvre locale ont généralisé l'appel à une main-d'œuvre étrangère, spécifiquement espagnole puis marocaine. Il faut distinguer ici l'emploi permanent d'un ou deux salariés étrangers par exploitation, et la venue d'équipes de cueilleurs ou vendangeurs pour le temps de la « saison », soit 15 jours ou trois semaines. Même les agriculteurs qui ont conservé de bons souvenirs ou rapports avec les ouvriers étrangers, espagnols en particulier, notent que cette main-d'œuvre occasionnelle était source de soucis multiples : organisation du logement, de la nourriture, déclaration à l'Office des migrations internationales (OMI), frais de contrats, etc.

*L'arrivée des Gitans, une main-d'œuvre aux avantages multiples*

La fin des années 60 a vu arriver les premières familles de « Gitans » proposant leur service pour la cueillette des bigarreaux. Certaines venaient de la région, de Marseille, des Alpes, d'autres du Languedoc et certaines enfin « du Nord », c'est-à-dire de la région Centre.

Pour les paysans, la venue des « Gitans » fut une chance<sup>(9)</sup>. L'arrivée régulière, au mois de mai, de 1 500 à 2 000 personnes aux environs d'Apt assurait une réserve de main-d'œuvre disponible beaucoup plus simple à mobiliser que les travailleurs étrangers. Il n'était plus besoin de s'y prendre des mois à l'avance, de remplir les formulaires de l'OMI, de payer cet organisme, et de guetter avec anxiété l'arrivée de gens, inconnus souvent, que l'on prévenait au dernier moment, les fruits étant mûrs. Mais ce n'était pas là les seuls avantages des Gitans.

*Un logement autonome*

Arrivant avec leur caravane, les Gitans soulagent les paysans de plusieurs problèmes de logistique : plus de logement à fournir, pas de cuisine à faire ou de local à mettre à disposition. Les premières années (vers 1970), les caravanes étaient rassemblées sur des terrains à la périphérie d'Apt, ce qui créait de gigantesques camps attirant l'attention des pouvoirs publics et alimentant les discours stéréotypés visant les nomades. Rapidement certains agriculteurs pro-

(9) « Comment vous voulez qu'on fasse, heu vous êtes obligé... pratiquement il est hors de question d'aller aux Assédic, aller chercher des gens pour cueillir des cerises, ça on en parle même pas ! C'est pas la peine ; c'est pas la peine : nous ça nous est arrivé une année... [...] Les chômeurs ça les intéresse pas parce que de toute façon ils gagnent plus au chômage ; alors il y a que eux. Nous, pour les cerises de table on est bien content de les avoir encore. »

posèrent aux Gitans employés chez eux de s'installer sur un bout de terrain de l'exploitation. Ce principe se généralisera. Le plus souvent, seront mis à leur disposition une arrivée d'eau, parfois un compteur de chantier EDF, voire l'accès à des toilettes et à une salle d'eau.

*« ... Moi je vois, en trente ans, si je prends depuis que je les ai, depuis qu'ils sont venus chez moi, eux [une famille élargie qui vient depuis 30 ans], et c'est vrai que j'ai eu un soulagement au niveau de faire la main-d'œuvre avec ces gens-là. Moi, j'avais plus de contrat à faire, plus de papier plus rien que la déclaration qu'ils arrivaient, qu'ils s'installaient, depuis que eux y viennent. Avant il fallait que je fasse un contrat pour les Espagnols ou un contrat pour les Arabes, il fallait payer ce contrat à l'office de l'immigration, il fallait envoyer un télégramme pour les faire venir et tout le machin. Et vous ne saviez pas qui vous alliez avoir non plus, on peut avoir des brebis galeuses aussi, ou des mecs ils savaient même pas ce que c'était une vigne qui arrivaient pour ciseler [tailler les vignes] ! Et ben finalement quand on réfléchit à tout ça, moi j'ai eu la chance de tomber sur ces gens qui sont ben sympa, c'est vrai, eux, qu'on travaille en étroite collaboration. Je dirais même, moi, il y a pas de patron ! y a pas d'ouvrier ! Moi je suis l'employeur de main-d'œuvre, c'est moi qui ai le souci, c'est vrai, de faire rentrer ma récolte parce que c'est ma récolte ; c'est comme ça, c'est la vie qui veut comme ça. Mais sur un coup de téléphone "bé vé vous pouvez descendre en début de semaine ou fin de semaine prochaine, vous avez qu'à descendre, c'est bon" et vroum... ils installent leurs caravanes, j'ai plus de chambre à préparer, j'ai plus de... et ça va loin ça ! mais c'est magnifique ça ! Moi je dis quand on y réfléchit, c'est magnifique ! »*

#### *Le nombre fait la force*

Prévoir la quantité de main-d'œuvre nécessaire à un chantier – c'est ainsi que certains appellent une plantation de cerisiers d'un seul tenant – est chose habituelle pour les paysans, mais les aléas de la météorologie peuvent imposer de mobiliser rapidement des forces supplémentaires ou au contraire de différer légèrement la cueillette. Les travailleurs étrangers, venus de loin, sont très efficaces car ils veulent rentabiliser au maximum leur présence, mais ils n'offrent guère de souplesse sous ce rapport. À l'inverse, les Gitans arrivent en nombre, souvent même en surnombre. Les avis quant à leur performance sont très variables mais un accord unanime existe : « Leur force, c'est le nombre ! ». Aimant travailler ensemble, ils sont capables de mobiliser toute la famille élargie pour terminer rapidement un chantier :

*« ... Pour les cerises c'est des smala de 15 ou 20, des clans, chef de famille, tout est bien établi ! »*

*« Mais en fin, à la vérité, et bien quand même, ils viennent pour travailler. Tout au moins l'équipe que nous avons. C'est pas des surhommes, ne parlons pas hein, parce que c'est le nombre qui font les kilos, vous voyez ! Malheureusement, malheureusement... »*

Au contraire, si les contraintes météorologiques ou du marché imposent un ralentissement du rythme de la cueillette, les Gitans l'acceptent volontiers ; cela permet un temps de repos qu'ils ne vivent pas comme perte de temps, à l'inverse des travailleurs étrangers.

### *Une organisation hiérarchique*

Liée à leur nombre, l'organisation familiale des Gitans est notamment une dimension importante des atouts dont ils bénéficient aux yeux des paysans. Au moment des cueillettes et hors ramassage proprement dit des fruits, les tâches ne manquent pas : tri, emballage, pesée, expédition ou livraison à la coopérative, formalités diverses... et les producteurs n'ont matériellement pas le temps d'être dans les champs. Les petites exploitations accueillent une dizaine de personnes ; mais certaines en reçoivent plusieurs dizaines, jusqu'à près de cent pour les plus importantes en surface. Le producteur ne pouvant suivre le travail de chaque individu, la hiérarchie familiale sert de relais. Dans tous les cas il y a un interlocuteur privilégié, en général un homme âgé, ou du moins un homme faisant office de *paterfamilias*<sup>(10)</sup>. C'est avec lui que se décide l'organisation du travail, celle du campement, et c'est à lui que seront faites les remarques quant à la qualité ou la quantité de travail effectué. Pour l'exploitant cela constitue un indéniable avantage à cette période de l'année où les minutes sont comptées mais aussi parce que cela évite, aussi, de dire et redire la même chose à plusieurs personnes. Cela limite les frictions possibles et permet à l'agriculteur de travailler plus sereinement.

Cependant, cette organisation collective qui prend en compte à la fois les habitudes de vie d'un groupe (les Gitans) et les intérêts des producteurs rencontre la question de la norme sociale sous l'aspect du droit du travail.

## LES FORMES LÉGALES DU TRAVAIL ET LE GROUPE DES GITANS

Le travail agricole saisonnier entre dans le cadre ordinaire du droit du Travail à quelques aménagements près ; ainsi chaque travailleur doit faire l'objet d'une identification complète, donnant lieu à une déclaration préalable d'embauche auprès de la Mutualité sociale agricole (MSA) et recevra à la fin de sa période de travail, outre son salaire, une fiche de paye. L'inspection du Travail veille au strict respect de ces principes. Les agriculteurs rencontrés<sup>(11)</sup> sont évidemment d'accord avec ces principes, mais ils en soulignent les difficultés concrètes de mise en œuvre. Sans entrer dans le détail, je signalerai la difficulté à connaître, pour les Gitans, le « vrai » nom, sachant les usages en la matière des divers groupes tsiganes en France<sup>(12)</sup>, la volonté de certains de n'être pas déclarés pour éviter des diminutions de revenus type RMI, puis surtout les habitudes. En effet, la négociation de la tâche à accomplir, du mode et du niveau de rémuné-

(10) J'appelle *paterfamilias* la personne, généralement un homme, qui joue le rôle de « chef » d'un groupe vis-à-vis des interlocuteurs *gaijé* ; chaque groupe pouvant l'appeler différemment. Les paysans, selon le degré de familiarité, l'appellent soit « le chef », « le patriarche », « le père », ou encore « le Père X. » quand ils sont en rapport avec lui depuis des années.

(11) Au moment de la rédaction de cet article je n'ai rencontré que des agriculteurs étant « au réel » (par opposition à l'imposition au forfait) et qui, donc, n'ont aucun intérêt financier à avoir des travailleurs « au noir ». Le seul cas qui m'ait été indiqué est la non-déclaration d'un retraité de la gendarmerie, mais dont l'emploi a d'autres avantages que la seule cueillette !

(12) Voir WILLIAMS (1993 : 56-60).

ration a été menée avec le *paterfamilias* mais il est strictement interdit de le payer au titre du travail collectivement fait ; il ne saurait y avoir de travailleur qu'individuel ! Pourtant, dans certaines familles élargies, tout l'argent sera remis entre les mains dudit *paterfamilias*, soit par l'agriculteur – pratique illégale – soit reversé par les membres de la famille quand le paysan a soigneusement veillé à donner son dû à chacun, en mains propres. Des situations intermédiaires existent, qui ne sont pas pour autant plus simples. Afin de rendre compte des pratiques effectives, je synthétise diverses situations réellement rencontrées en présentant une famille élargie.

### *Travail en famille... quelle famille ?*

Arrive sur une exploitation une famille élargie<sup>(13)</sup> : le *paterfamilias* et sa famille restreinte, ses trois garçons mariés voyageant avec lui mais ayant leur propre caravane, ses quatre enfants non mariés vivant dans sa caravane ; sa sœur, veuve, avec sa famille restreinte, et la même configuration entre enfants mariés (2) et non mariés (4), plus deux couples de « cousins » avec leurs enfants en bas âge et un autre « cousin » vivant avec le fils aîné du *paterfamilias*. Dans le cas présent le paysan ne connaît, comme unité de travail effective, que des « couples » pour comptabiliser les caisses de fruits ramassés chaque jour<sup>(14)</sup> :

- le « couple » du *paterfamilias*, (travaillent effectivement : sa femme et trois des enfants non mariés) ;
- le « couple » de la sœur veuve (elle travaille ainsi que deux filles) ;
- trois « couples » issus du *paterfamilias* (le fils aîné, son épouse et le « cousin » isolé, chacun des deux autres fils et leurs épouses) ;
- deux couples issus de la sœur ;
- deux couples de cousins et leurs épouses.

Soit un ensemble de 22 adultes travaillant et autant de fiches de paye en fin de saison, mais une comptabilité quotidienne faite par « couple » soit neuf

(13) « Chez les Manouches, il faut entendre par "mariage" l'union de droit coutumier d'un homme et d'une femme, union avalisée en général par les deux belles-familles mais pas nécessairement par l'officier d'état-civil. Ce mariage n'est pas l'élément fondamental de la création d'une cellule familiale mais plutôt la naissance du premier enfant. Aussi est-il préférable de parler de couple. Ce couple jouit d'une autonomie relative car il s'installe dans "sa" caravane. Si on prend l'habitat comme référence de la famille, le couple peut être considéré comme une cellule sociale indépendante mais non autonome car le mari reste soumis à l'autorité paternelle et la bru se met à la disposition de sa belle-mère. [...] Le père, la mère et les enfants qui sont entre cinq et huit, parfois dix, forment la famille restreinte. Cette unité cellulaire n'est pas viable en milieu tsigane. Aussi des familles s'unissent-elles pour former *i familja*, la "famille élargie", qui est un groupe patronymique mais aussi matrimonial. » (DOLLÉ, 1980, pp. 93-94)

(14) La notion de couple telle que je l'emploie reprend les questions que pose Martine Segalen dans *Mari et femme dans la société paysanne* en élargissant le propos à certains « gitans » : « On doit s'interroger sur la validité de la notion de couple en milieu rural. A-t-elle un sens dans un milieu villageois fortement imprégné des solidarités plus larges ? » (p. 43). L'auteur lui substitue, en première analyse, le concept de « ménage », « afin d'analyser les facteurs qui déterminent sa variabilité et influent sur le contenu des relations de travail et d'autorité entre époux » (p. 45). J'ai préféré conserver cette notion de couple pour le moment, « ménage » nous entraînant dans des analyses économiques qui ne sont pas l'objet du présent travail.



comptes. Une question se pose face à une telle situation : quelle est l'autonomie effective des « couples » vis-à-vis ce celui du *paterfamilias* ; quelle est l'autonomie des individus au sein de chaque couple. La redistribution de l'argent gagné est un bon révélateur de cette autonomie, mais bien évidemment cela interroge les normes mises en œuvre.

#### *Les modalités du paiement*

Le paiement des sommes dues pour le travail de cueillette se fait selon trois modes : le chèque, l'argent liquide, un panachage des deux. Le choix entre le chèque ou le liquide tient plus compte des rapports entretenus par les paysans avec les services de contrôle que d'autres considérations, sachant qu'on ne parle pas, dans le présent exemple, du cas du travail à la tâche chez un agriculteur imposé au forfait<sup>(15)</sup>. L'usage du liquide est en général préféré quand l'agriculteur, se sentant « surveillé », tient à avoir une situation juridiquement parfaite :

*« Tout espèces ! Les chèques ils savent pas trop lire. Là dessus je suis formel, l'inspection du Travail, on est pas obligé – je me suis renseigné – on est pas obligé de payer par chèque, c'est leur argent. Du moment que vous avez un bulletin de salaire et un solde de tout compte et tout, qui atteste bien l'argent que vous y avez donné, ça craint rien. Moi pour ma comptabilité propre, je vais vous dire comment je fais : quand c'est le moment de la paye – en principe on les paye à la fin de la saison, ça dure pas longtemps les cerises [...] – mais à la fin je prends tous mes bulletins de salaire, avec les heures qu'ils ont fait ou les kilos qu'ils ont fait et tout, ma somme globale en bas, je fais le total de tous, et je vais à la banque et je prends exactement, à 100 francs près – hein, avec 15 bonhommes c'est à 100 francs près – je prends la somme pour eux exactement, comme je cadre avec les bulletins de salaires et tout, pfuit, aucun problème, comptablement je suis bon, quoi je veux dire, il faut que les sorties d'argent représentent... qu'il y a la preuve à côté ; normal. »*

Le fait véritablement important, par rapport aux contrôles possibles, est le respect des formes : déclarations préalables, cahier du personnel, fiches de paye et soldes de tous comptes. Les pratiques réelles sont indépendantes du contenu de la fiche de paye, qui est « bidon » selon l'expression consacrée. La seule information exacte sera la somme versée pour le travail de la personne déclarée ; le nombre d'heures ou le nombre de jours, le coefficient de rémunération seront recalculés pour la vraisemblance de la feuille de paye. Quant à l'usage des fiches de paye par les Gitans, les paysans témoignent :

(15) *« [...] Le fait de la comptabilité au réel, moi je sais pas où prendre l'argent. Le vin est en coopérative, les cerises en coopérative, les cerises rouges par le groupement, heu... je fais des melons, ça va chez l'expéditeur qui est tout en comptabilité, les tomates, je vais à une grande boîte qui envoie sur Strasbourg, et tout ça c'est tout en comptabilité, j'ai du problème pour pouvoir faire du liquide et oh ! et non ! Tout le monde est en comptabilité maintenant. Moi honnêtement, j'ai de gros problèmes si je veux gratter quelque chose... [...] Un bonhomme passe, on vend un plateau de cerises, ça fait 50 balles, on va acheter les chewing-gum pour les enfants et terminé, hein et de plus en plus ce sera comme ça de toute façon... »*

*« ... à la fin de la saison vous leur filez leur pognon et leur fiche de paye, ils prennent la fiche de paye, ils vous la déchirent devant les yeux et ils la foutent au fond du camion, ça les intéresse pas ! Ils s'en foutent, ils s'en foutent, ce qu'ils veulent c'est [geste de l'argent]... ! »*

### *Qui est payé ?*

Le paiement selon l'un ou l'autre mode pose les mêmes problèmes : dans les deux cas, l'agriculteur peut être suspecté d'avoir « payé le chef de clan ».

Si les salaires sont payés en liquide, le règlement se fait à chacun, en général en présence de tous. Chacun remet sa paye au *paterfamilias* qui redistribue ensuite l'argent selon des règles propres au groupe et aux ententes interindividuelles. Si l'agriculteur est averti, il se dépêche de finir sa distribution et va faire autre chose au moment où l'argent circule entre les diverses mains. Comme le disent les paysans, une fois qu'ils ont donné l'argent chacun est libre d'en faire ce qu'il veut, ils n'ont pas à contrôler cela !

*« ... mais ça, l'inspection du Travail ils font la chasse, hein, putain ! mais moi qu'est-ce que je peux y faire, si vous avez envie de venir travailler chez moi, et à la fin ce que vous avez gagné vous voulez me le donner, parce qu'il y a une loi qui gère ça ? y en a point ! »*

Le règlement par chèque ne change rien à l'affaire : il n'est pas possible d'en faire un, à chacun, nominativement. Les personnes qui travaillent n'ayant pas toutes un compte, il est nécessaire de regrouper les salaires de plusieurs individus sur le même chèque – à moins de faire des chèques sans ordre, ce qui revient au même. Cela ne pose pas de problèmes aux Tsiganes ; le père encaisse pour le travail de ses enfants adultes et de sa femme, laquelle est pourtant rarement « mariée légitime » selon l'expression des Gens du Voyage.

*« Ah, chez moi ils ont chacun leur bulletin de salaire hein, et après je fais le chèque au père, je vais pas faire cinquante chèques. Le gamin qui avait 17 ans, qui a commencé à travailler, il a pas de compte en banque, lui, donc j'ai payé le père et la mère. Elle, a pas de compte en banque puisque... alors je fais le chèque et tout sous le nom du père, hein ! La mère c'est pas le même nom que le père mais c'est pas grave, ils se débrouillent ! »*

C. : *« Par contre nous on règle pas... on ne paye pas que le patriarche ; quand même hein ! Parce que, à une époque, ça se faisait comme ça, là quand même on les paye tous ; individuellement ; alors qu'à une époque, c'est lui qui faisait la répartition.*

Q. – *Mais quand c'est mari et femme, on paye ensemble ?*

C. – *Oui, oui, on paye ensemble, après on a notre cuisine interne de reconstituer des bulletins de salaires, en fonction des kilos, pour les déclarations à la MSA et tout, c'est un truc ; enfin bon la MSA y touche on déclare de grosses sommes, et puis voilà ils sont tous déclarés [...]. Donc ils sont contents parce qu'ils encaissent quand même pas mal d'argent [...]. »*

En fait, dans le cas de la famille élargie prise en exemple, le règlement se fait directement à chaque représentant de « couple » : un chèque par « couple », moins une somme d'environ 1 000 francs donnée en liquide. Chaque représentant de « couple » redistribuera l'argent, partiellement (ou pas du tout). Considérant un « couple » constitué uniquement de mari et femme, le paiement en un seul

versement paraît acceptable – rappelons qu'il a fallu une loi en 1907 pour qu'une femme mariée puisse toucher elle-même son salaire – le couple constituant une entité économique « normale », même si aux yeux de la loi, les Tsiganes ne se marient pas ou peu en mairie, le couple est constitué de concubins, donc sans liens économiques officiels. La légitimité de cette pratique commence à être perçue différemment par les Tsiganes et par la société française contemporaine, s'agissant du travail des enfants majeurs. Toutefois, des restes de nos propres racines rurales tendent à nous faire encore considérer comme acceptables de tels cas : la parenté légitime la dépendance économique<sup>(16)</sup>. Mais où la pratique devient difficile à admettre, c'est dans le cas dudit « cousin », individu majeur, vivant avec le frère aîné et à qui on ne verse pas directement son salaire. Il est clair, pour les paysans comme pour les Tsiganes, qu'attribuer un lien de parenté, quand l'individu n'est pas effectivement un cousin, revient à rendre acceptable un lien de dépendance que l'on sait illégal si ce n'est illégitime.

C. : « ... Parfois dans un couple, des fois, y en a un de jeune, "oh c'est mon cousin". Moi je le déclare, je lui fais sa paye et tout ça ; il travaille avec eux, alors après c'est vrai que quand on paye, bon c'est ça le problème... quoi hein... Nous on fait des bulletins de salaires et tout... mais... parfois il y en a qu'un qui prend l'argent et voilà ! Et là c'est vrai... ! »

« Cousin » ou trimard ?

Là apparaît le point d'achoppement entre les normes des divers groupes. Si le « cousin » est crédible, mais surtout si l'agriculteur sait tenir assez à l'écart les services de l'inspection du Travail, il n'y a pas de problème. Par contre, les choses changent quand le « cousin » est trop ostensiblement un « zonard recueilli », ou pire encore, quand les « cousins » sont plusieurs, voire vraiment nombreux.

## L'ACCUEIL DES TRIMARDS CHEZ LES GITANS

L'accueil de trimards par des familles tsiganes est une réalité connue de tous ceux qui les côtoient. Cependant, les traces de cette coutume dans la littérature tsiganologique sont rares, tout comme les informations sur le rôle des Tsiganes dans l'agriculture. Il y a une vingtaine d'années, j'ai eu l'occasion de passer de longs moments avec un homme, un *gadjo* (non-tsigane), plus usé par la vie que vraiment âgé, qui se disait « le trimard des X. ». Les X. étaient une vaste famille manouche connue sur les marchés de Marseille et de sa région. Entre autres activités, les plus jeunes vendaient des « bonbons des Vosges », à l'aide de poneys ou de chèvres. Le rôle du trimard était de s'occuper des animaux, d'aller les faire paître, de les faire boire et de les préparer pour le marché. En échange de ses ser-

(16) Marie-Paul Dollé évoque les différents âges de la vie et note : « Le garçon pourra enfin partager le repas de son père lorsqu'il aura réalisé sa première affaire commerciale et qu'il aura déposé l'argent gagné sur la table familiale. Il continuera à faire ainsi jusqu'au jour où il se mariera, alors son père lui laissera ses gains : encore faudra-t-il auparavant rembourser les frais de la noce » (p. 196).

vices, il était nourri, avait son « paquet de gris » et son litre de vin quotidiens ; il vivait dans une vieille caravane qui servait au transport des poneys, des chèvres mais aussi des chiens et des poules. Il m'a plusieurs fois expliqué que c'était pour lui une chance car étant « seul sur terre », n'ayant personne pour lui « faire du manger » il avait trouvé là un mode de vie qui le laissait libre, sa hantise étant « l'hospice ».

### *Une tradition des Voyageurs*

Parmi les Voyageurs et les Tsiganes, nomades ou sédentarisés, l'accueil de personnes en difficulté ou non est fréquent<sup>(17)</sup>. Cela peut prendre la forme d'un accueil à long terme comme je viens de l'évoquer, mais aussi de simple dépannage<sup>(18)</sup>. Les paysans du Lubéron le savent et connaissent très souvent directement ces individus recueillis. Ainsi, à propos d'un *paterfamilias* sédentarisé :

« ... et sa deuxième fille elle s'est mariée, avec un gars comme ça qu'ils avaient ramassé, mais là aussi c'était... il était bien ce garçon, il était bien, je sais pas ce qu'il... Ils nous avaient invités au mariage [...], ils avaient fait la fête pendant trois jours et un jour la fête que pour les gens de Saint-Pantaléon, tout Saint-Pantaléon y était ! »

B. : « Oh oui... je vais les employer eux [une famille sédentarisée dans les Alpes], [...] bon de toute façon si ils veulent pas revenir, bon j'ai trouvé déjà la solution de rechange, on en a des Gitans autour, on en a des sédentaires autour en pagaille autour... »

Q. : – Y en a partout dans tout le coin ?

B. : – Oui oui y a la grande famille C., la famille C., à elle seule elle tient tout le canton, hein... eux... il y a une flopée de filles, d'enfants, et puis y a des trimards chez eux aussi, les mecs y sont à ramasser les carottes ils travaillent hein ; il y en a... »

### *L'intérêt convergent des Gitans et des paysans*

Comme je l'ai déjà indiqué, les besoins en main-d'œuvre peuvent varier, un renfort peut s'avérer brusquement nécessaire. Pour une famille élargie, lorsqu'on s'est entendu avec un agriculteur, il est important de ne pas voir arriver sur le chantier des concurrents non connus au début du travail ; le revenu attendu s'en trouverait amputé. En cette saison, l'agriculteur a bien trop de tâches à faire pour pouvoir se mettre en quête de main-d'œuvre complémentaire. Donc, les intérêts convergents des uns et des autres font que le *paterfamilias* se chargera

(17) Parmi les divers témoignages écrits existants, je ne citerai que le très beau livre de Jan YOORS, *Les Tsiganes*, et pour un séjour beaucoup plus bref « chez les romanichels », Pierre SANSOT, *Les pilleurs d'ombres* (voir bibliographie).

(18) Voir dans le livre de Lick le passage du cabaretier de village qui s'adresse à trois jeunes manouches venant boire un verre dans son établissement : « Vous savez les gars, quand j'étais jeune comme vous, j'ai connu une famille de chez vous. Plus d'une fois ils m'ont donné à manger et même fait dormir. Ce n'était pas du confortable mais le geste était là pour moi, je suis de l'assistance publique, et je venais dans cette région pour essayer de travailler. [...] En partant ils m'ont dit : "Si jamais tu ne trouves pas de travail, reviens chez nous, ou si tu rencontres d'autres bohémiens, va les voir si tu as faim". Alors ça les gars, c'est une chose que je pourrai jamais oublier. Vous savez, quand je peux aider quelqu'un de chez vous, c'est avec un immense plaisir. Tiens, passe-moi ta bonbonne. Vous boirez ce vin à ma santé. » (pp. 223-225)

lui-même de trouver des renforts, avec lesquels il passera un contrat oral, charge au paysan de déclarer à la MSA ce ou ces nouveaux travailleurs.

*« Dans ces années-là, ils [les Gitans] avaient quand même fortement contribué au développement économique de la vocation agricole parce qu'ils étaient incontournables, hein oh ! Ils rendaient de sacrés services, oh ! avant que n'intervienne la mécanisation, ils rendaient des services, c'était des gens disponibles, surtout du fait qu'ils s'étaient plus ou moins sédentarisés, quelques familles s'étaient sédentarisées, alors ils étaient disponibles toute l'année. Le paysan : "Oh putain, y a un coup de bourre..." vous savez, les marchés, la loi des marchés, on est très fluctuant, la demande... y a des hauts et des bas dans la demande, "Oh putain, une commande oh con", il allait chercher des Gitans du coin, là-bas, bim-bam "Combien tu en veux ? - tu m'en envoies trois ou quatre, bing bang". Et il y avait donc le centralisateur, le chef de clan, il envoyait deux gars, trois là-bas. Quand il manquait un peu ils allaient à Avignon, ils récupéraient deux, trois clochards, ils les encadraient, et bing, bang. À une époque franchement, et toujours encore un peu... »*

Le voisin : *« Il y a des tireurs au flanc, même eux ça arrive qu'ils embauchent quelqu'un - je veux dire qu'ils font travailler -, qu'ils payent au lance-pierre et tout, mais le mec il faut qu'il travaille, il travaille pas il va se retrouver sur le cul à Avignon, c'est vite réglé là.*

Q. : *- Ils embauchent des trimards ?*

Le voisin : *- Ça arrive, oulala, c'est des farceurs hein, quand ils sont un peu justes, qu'ils voient qu'ils ont un chantier que ils ont peur que quelqu'un vienne et veuille ramasser le tout, ils se débrouillent à ramasser quelqu'un, "Et il sort d'où ? - Non, non, c'est un copain, il fait". Si il fait pas le lendemain il y est plus, lui, hein ; c'est leurs ouvriers ça... Mais c'est les problèmes avec l'inspection du Travail, là c'est dangereux, on sait jamais d'où ils sortent. Mais moi, j'assure tout le monde individuellement, je paye tout le monde individuellement, après ils se démerdent ; je peux vous dire que je suis allé deux ou trois fois à l'inspection du Travail où ils veulent me faire cracher le morceau. Mais le vrai morceau c'est celui-là, je peux pas cracher autrement, c'est leurs ouvriers, et là ils disent : "on te nourrit, on te loge, on te donne 50 ou 60 francs par jour..." »*

#### *Les formes de travail repérées*

Cette citation fait percevoir les sujets de tension que suscite l'apparition de main-d'œuvre d'appoint à côté des familles gitanes. La tentation est forte de ne voir là, comme a tendance à le faire l'inspection du Travail, un seul et même phénomène : l'exploitation éhontée de pauvres bougres. Pourtant les situations sont plus diversifiées et il est important de les distinguer. Si les conditions de vie sur le chantier sont à peu près identiques, les raisons de venir travailler à côté des Gitans et les conditions du « recrutement » varient quelque peu ; la question non dite, sous-jacente, étant de savoir s'il y a un lien de dépendance, ou non, entre les individus appelés « trimards » et les Gitans. Et de quel ordre est cette dépendance ? S'il n'y a pas de dépendance familiale, admissible celle-là, de quoi parle-t-on ? Sont-ils des hôtes ou des otages ? S'il s'agit de « leurs ouvriers », alors les Gitans sont des employeurs, mais sans entreprise déclarée donc travaillant « au noir » et la Justice exerce des poursuites. On verra plus loin que ce fut le cas dans ce coin du Lubéron.

*L'artisan « navélien »*

Ceux à qui Albert Londres dédiait *Au bagne* – « *Vous qui tenez en main, fièrement, le bâton de chemineau* » – ont rarement laissé des traces de leurs vies, à une exception notoire, Georges Navel. Parmi les divers *Travaux* qu'il décrit par le menu et qui jalonnent la vie d'un trimard dans la Provence d'avant-guerre, il y en a un différent des autres, particulièrement apprécié : la cueillette des cerises :

« Pourquoi vient-on à la récolte ? Ça paie peu aux cerises. Fidélité à la saison. C'est un rendez-vous avec d'anciens bonheurs. Une odeur de foin, la lumière de mai et des songeries. Je connaissais un vieux boulanger qui depuis vingt-cinq ans, toutes les années, lâchait le pétrin pour arriver là en fin avril. [...]

On ne se sent nulle part si bien que perché sur un cerisier, pieds nus sur les branches et dos nu au vent, une épaule à l'ombre et l'autre au soleil, du vrai de Provence. Les grimpees donnent au cueilleur une souplesse de gymnaste. À terre, en cueillant les branches basses, il sent l'herbe sous ses pieds nus. L'hiver, dans de gros souliers, on a promené un cadavre, un homme blanc qui marche sans plaisir. Aux cerises, on redevient nègre, gitano, les reins heureux en marchant. Pas seulement les reins, chaque fibre, les muscles se jouent soie sur soie. Il y avait longtemps qu'on ne respirait plus ou qu'on respirait neutre comme en dormant. De nouveau on respire comme avec un nez de chien. On ne respire pas on boit l'air par petits coups et grandes gorgées avec les narines. Les moments sont nombreux où l'on se sent vivant réveillé au monde. » (*Travaux*, p. 219)

On pourrait croire disparue cette figure de l'homme libre, du travailleur libertaire, s'embauchant au printemps pour être dans la nature, qu'incarne Navel et dont il nous parle. Pourtant cet homme existe toujours ; aujourd'hui, dans le Lubéron, c'est un menuisier-ébéniste que nous rencontrons :

« ... Il y en avait un, il est patron, ébéniste, il a un atelier d'ébéniste à Vienne dans le Nord, dans le Rhône, ses parents sont tous les deux docteurs, et lui il est bac + 4 ou quelque chose comme ça. Et moi je me suis aperçu – on a l'habitude, eux [les Gitans] pour écrire, c'est scratchscratcheu, pour faire la signature là, c'est... quand c'est pas une croix, attention une putain de signature, ouha – bon, parce que quand il arrive je lui fait un contrat à durée déterminée, c'est-à-dire « fin de récolte » [...]. Le premier jour je demande le nom, la carte d'identité et tout et tout, je fais le contrat, il signe, putain il a une signature pas du mec qui... Puis après on commence à discuter : un dimanche matin on travaillait pas, j'avais trois plateaux de cerises à ramasser pour ma voisine, bon, il est venu par hasard : "Oh tu ramasses tes cerises tout seul ?", je lui ai dit : "et ouais, tout seul moi je travaille pas la semaine – j'y ai dit – je travaille le dimanche", en plaisantant puisque je suis sur le chantier avant eux et je pars après eux. Alors en rigolant comme ça, hein, "tu veux un coup de main ? – Si tu veux pas plus, c'est jamais un refus". Il prend un seau, et il se met à ramasser les cerises avec moi, puis on parle : "C'est la première année que tu fais les cerises ? – Mais non, j'étais venu à Claparettes là-haut (il était venu chez le N., là-haut), j'étais arrêté 3-4 ans de venir parce que j'avais du boulot", tout ça. "Mais qu'est-ce tu fais ? – Moi, je suis ébéniste, oh mais mes parents ils sont tous les deux toubibs, et alors ils voulaient que je prenne la suite, alors moi j'ai fais les études de toubib, oh puis ça m'a gonflé ça, ça me plaît pas ça. Ça te plaît, m'a dit mon père, pfuit démerde-toi, hein, apprends-toi un métier ! Le bois ça me plaît, alors je suis rentré dans le bois, j'ai pris le métier d'ébéniste, et comme on est en Bretagne et ça me plaît pas le

*coin là-haut, alors je me suis installé à Vienne là. J'ai mon atelier et tout, je restaure les meubles, les fauteuils les machins, deci delà". Puis il était aux cerises : "Oh ça me fait un mois de vacances, j'ai fermé l'atelier, j'ai parti un mois en vacances avec le sac à dos". »*

*Q : « Il est venu avec les Gitans, il est pas venu seul ? – Si, il est venu rejoindre les Gitans, il les connaissait, il avait fait une année, donc c'est qu'ils [les Gitans] les maltraitent pas trop puisqu'ils reviennent de eux-mêmes... »*

Il est probable que « rejoindre les Gitans » est un bon moyen de « rejoindre d'anciens bonheurs », mais aussi de pouvoir trouver une place car, comme on l'a vu, il y a une part de contrôle, par les familles tsiganes, de l'embauche sur un chantier. Par ce moyen le paysan s'assure la cohérence des équipes et évite, ou limite, les risques d'incidents entre cueilleurs. Qui plus est, pour un homme seul, s'installer avec les Gitans est aussi un moyen de s'assurer le gîte et le couvert, ce qui donne lieu à une contrepartie financière. Concrètement, ces travailleurs occasionnels sont logés à côté de la famille, dans une caravane annexe ou sous une tente. La nourriture est préparée par les femmes et le plus souvent ils mangent avec les hommes. Si leur statut tend plus vers celui de trimard que vers celui d'invité de type « cousin », ils peuvent manger seuls dans leur coin. La rémunération qui leur revient varie selon des conventions propres à chaque situation. Le « salaire » se comprenant nourriture et logement déduits, il est parfois convenu que deux paquets de cigarettes et 50 francs représenteront la somme gagnée quotidiennement. Sachant que la cueillette de la cerise blanche se paye au kilo ramassé – soit 2,50 francs le kilo ces dernières années – on imagine assez facilement que ces travailleurs occasionnels ne sont pas des « foudres de guerre » ; les kilos ramassés peuvent varier de 80 à 150, c'est ce que font certains cueilleurs des familles gitanes. Quelques-uns ont de meilleurs rendements, surtout s'ils travaillent chez le même producteur depuis des années.

#### *Le « cousin »*

Sous ce vocable peuvent être désignés plusieurs types de personnes, depuis de véritables « cousins » c'est-à-dire des parents<sup>(19)</sup> qui, pour des raisons diverses, voyagent avec une famille. Mais, comme on l'a vu, il est fréquent de nommer « cousin » quelqu'un avec lequel il n'y a pas de lien effectif de parenté. Par cette pratique, le Gitan tend à limiter les échanges d'informations sur l'origine géographique et relationnelle de l'individu présenté. Par ailleurs, c'est une manière d'affirmer un ascendant sur cette personne et de s'en porter en quelque sorte garant. On peut supposer que l'individu ainsi « affilié » accepte cette parenté occasionnelle, qu'il s'en remet à son « ange gardien » pour les rapports avec le paysan, et donc aussi pour les questions monétaires.

#### *Le zonard perdu ou l'homme seul*

Parmi les hommes qui travaillent au sein de familles gitanes, certains, comme l'ébéniste évoqué ci-dessus, ne font que passer, faisant une « saison », ou vivant

(19) À ce propos voir REYNIERS (1992), WILLIAMS (1993).

ainsi quelques mois d'été. Il en est d'autres comme l'homme des poneys qui sont intégrés comme « commis »<sup>(20)</sup>. Ils vivront des années au sein d'un groupe, y ayant leur place, mais ils n'intégreront pas réellement la famille, à la différence de certains, plus rares, qui s'y fondront, en épousant une fille du *paterfamilias*.

Le trimard qui vit à l'année avec une famille travaille au moment des « saisons », comme les autres membres de la famille. Nourri, logé, fourni en tabac, il ne perçoit le plus souvent pour tout salaire que quelques pièces afin de pouvoir se payer un verre ou deux au bistrot du village. Il est considéré que son travail entre dans la vie ordinaire du groupe et participe de son entretien sur l'année longue.

*« Y a des types qui sont avec eux [les Gitans] depuis des dizaines d'années ; et des mecs bien. J'ai mon cousin qui en a un, c'est un type qui a ses bacs (à l'époque on passait les deux bacs). Il avait monté une entreprise qui marchait parfaitement, sa femme – il s'était marié normalement –, et une gosse, et puis sa femme a commencé à déconner, elle est partie. Le type il a péte les plombs, eh bien, son seul recours c'est de se réfugier auprès d'une famille gitane. Il est exploité à longueur d'année, mais il est bien, il est heureux, il vit dans un foyer, dans une famille, c'était son seul recours, il avait plus rien, il avait tout perdu. Ben il se plaint pas, et c'est un type qui était loin d'être imbécile, pas un abruti. Alors aux yeux de la loi, on pourrait supposer qu'il est exploité. Si on lui demande son avis personnel, il dira que non, alors il faut pas aller l'emmerder, ça tient pas debout, mais maintenant... Les gendarmes ont pas toujours raison, les juges non plus, ils ont de drôles d'œillères, ils fonctionnent de manière unilatérale, popopom ils appliquent, ils appliquent, mais ils s'occupent plus des conséquences, c'est complètement idiot ça, ils n'ont pas de bon sens ; c'est grave... »*

#### *Les « esclaves »*

Une tout autre pratique s'était développée ces dernières années. Elle a fait l'objet de soins attentifs de la part des autorités, certains agriculteurs se trouvant poursuivis pour « marchandage »<sup>(21)</sup>. Certains *paterfamilias* gitans, qui souvent déjà ne travaillent pas eux-mêmes à la cueillette mais « organisent » le travail de leur famille élargie, eurent l'idée de développer le principe d'« organiser le

(20) « Le commis est un *Gadjo* qui offre sa force de travail à un Tsigane contre le gîte, le couvert, éventuellement un peu d'affection. On le recrute parmi les marginaux de la société sédentaire : jeunes paumés, clochards, anciens légionnaires ou détenus isolés, etc. Si la famille tolère qu'il se saoule occasionnellement, il n'en demeure pas moins qu'elle lui réserve une position quotidienne marginale : le commis mange à part, sur un siège qui lui est réservé, dans une vaisselle et des couverts différents. L'usage du commis n'est pas généralisé chez nos Tsiganes en Belgique, par contre, leurs parents en ont pris l'habitude en France. Exploité le commis n'est pas nécessairement maltraité. La durée de sa présence auprès de la famille qui l'emploie n'est réglée par aucune norme précise. Elle dépend autant de sa volonté (mais beaucoup s'incrument) que celle des Tsiganes ; le commis reste en tout cas largement tributaire de la volonté de ces derniers. [...] Avant même de percevoir l'emploi d'un commis comme un système d'exploitation éhontée, il faut l'interpréter comme la contrepartie au tribu que les Tsiganes payent en travail à la société des *Gadjé*. En fait, le commis n'est qu'un moyen de production particulier tiré, comme les objets ramassés ou négociés, du milieu social des *Gadjé*. Lui confier du travail revient à décharger son « patron » d'une part de ce tribu sans perdre la garantie des fruits qui peuvent en être tirés. Or le risque d'une perte de revenu n'est pas négligeable, notamment parce que la concurrence commerciale entre les Tsiganes est grande. » (REYNERS, 1992, pp. 452-453).

(21) Article L 125 du code du Travail. En l'occurrence les poursuites ont eu lieu pour : « délit de marchandage consécutif à l'emploi de main-d'œuvre travaillant à forfait et au paiement global de l'équipe ».



travail » à partir d'une main-d'œuvre disponible, à portée de main sur les trottoirs des grandes villes provençales : les nouveaux SDF. Ainsi dans quelques cas, était-on passé des « zônards » ramenés en urgence sur un chantier pour faire face à un « coup de bourre », à de vrais camps de travailleurs précaires. Organisés par des Gitans sédentarisés aux environs, il y a eu jusqu'à l'installation de camps faits avec de grandes tentes de l'armée pour loger les hommes employés. L'agriculteur faisait une déclaration préalable d'embauche pour chaque travailleur mais « déléguait » au *paterfamilias* gitan le soin de l'organisation logistique de la vie de ces travailleurs. Nourris à midi dans les champs de cerisiers, ils étaient logés le soir dans le camp de toile qui n'était pas situé sur l'exploitation, mais sur un terrain dont le Gitan avait la jouissance. Aux yeux du droit, le Gitan a ainsi une entreprise de travail temporaire non déclarée et l'agriculteur commet un « délit de marchandage » en bénéficiant d'une main-d'œuvre relevant d'un autre employeur.

*« Ces dernières années, ils [des Gitans] s'étaient spécialisés dans le recueillement de jeunes, de marginaux sur Avignon, en particulier à la sortie des prisons ou dans les rues, qu'ils recueillaient chez eux, moyennant le gîte et le couvert, le travail à la tâche toute la journée, et puis pour le paiement, pfuit ça suffisait : c'était le gîte et le couvert, 5 ou 10 francs par jour pour le paquet de cigarettes, et puis ça s'arrêtait là. Alors là par contre l'inspection du Travail a fait une enquête, des recherches très approfondies, et y a quelques exploitants agricoles qui se sont retrouvés au tribunal comme coaccusés d'esclavagisme en quelque sorte, simplement parce qu'au lieu de payer chaque individu qui composait l'équipe, de manière très précise, nom par nom, ils avaient donné la somme globale au chef de clan. Alors le chef de clan a été bien entendu condamné pour exploitation illégale de ces pauvres malheureux, et l'exploitant agricole aussi, pan ouaha et ouais ! Sur V., y a un collègue à moi – je suis allé à son procès – s'est fait engueuler drôlement... Qu'est-ce que vous voulez que je vous dis, moi ? Nous on a un interlocuteur, on déclare des mecs, on ne sait même pas les noms : c'est le frisé, c'est le tondu, c'est le balafré, le lendemain c'est plus la même tête, ça évolue les têtes, c'est très mouvant... Moi je suis en train de ramasser, vous croyez que tous les jours je suis en train de répertorier les mecs ? Je les passe pas à la gégène pour leur faire avouer qui ils sont, le nom du père de la mère, d'où ils sortent, etc. Bon, j'ai un interlocuteur, je donne la somme globale, ils ont travaillé tant d'heures, y a pas de pipe. Il a été condamné ; ça, ça en a refroidi plus d'un. Aussi, je vous le dis, maintenant chez lui terminé, les Gitans on les voit plus, il en a plus ! »*

#### POINTS DE VUE...

Il est possible de regarder de tels événements comme relevant « simplement » d'un problème de droit du Travail, d'exploitation et de souci de maximisation des revenus par des « complices objectifs », certains Gitans et certains agriculteurs. Pourtant, l'observation des situations réelles incite à éviter les généralisations. La variété de situations des trimards est considérable. Du point de vue de la morale, la tentation de donner de tout état de dépendance une interprétation de type « esclavagiste » est aisée. C'est ce que n'a pas manqué de faire un procureur de la République traitant un agriculteur de « négrier ». Pourtant, à partir de leur l'expérience, les agriculteurs jugent différemment l'accueil hors normes des

trimards par les Gitans – ce qui ne les empêche pas de reconnaître que certains cas sont à la limite de l'acceptable. Si, de fait, ils y trouvent souvent leur intérêt, leur opinion se fonde sur autre chose. En reprenant le récit des poursuites contre un agriculteur (voir en annexe quelques extraits d'un entretien enregistré), on constate plusieurs faits importants. Tout d'abord, parmi les acteurs, du drame il y a :

- les gens d'ici, qui connaissent le travail de cueillette, ses coûts et son organisation, les agriculteurs, les Gitans et probablement les gendarmes ;
- ceux d'ailleurs, par qui les difficultés arrivent et prennent de l'ampleur : un faux trimard (un étudiant belge) qui a porté plainte à l'inspection du Travail à Avignon, les gens de l'Inspection et le procureur de la République (qui a qualifié l'agriculteur de « négrier »).

L'opposition entre les deux parties se fonde, ouvertement, sur la connaissance que chacune a du travail de cueillette. Pourtant cette dichotomie, qui oppose deux perceptions de la réalité sociale contemporaine – à propos des exclus et sur ce qu'est le travail –, est plus profonde encore.

### *Le travail*

De toute évidence, pour les paysans comme pour les Gitans, le travail est un moyen de gagner de l'argent. Si l'agriculteur veut changer de type de culture en fonction des variations attendues de rentabilité, il doit, aujourd'hui, passer du temps à remplir des dossiers de demandes de subventions et/ou organiser des activités différentes (comme l'accueil de touristes) qui tendent parfois à primer sur l'agriculture. Toutefois la production agricole, soumise aux aléas de la nature et des marchés, nécessite de pouvoir s'adapter rapidement et de faire parfois preuve de plus de pragmatisme que de respect réglementaire. J'ai inscrit les gendarmes dans cette catégorie parce qu'ils ont, aux yeux de certains agriculteurs, le sens des réalités, sachant éventuellement ne pas voir ce qui pourrait entraver la bonne marche du travail. Les situations locales sont très variables, mais on peut évoquer le cas des communes où des épouses ou des retraités de la gendarmerie travaillent occasionnellement, au noir, aux cueillettes.

À l'inverse, les gens de l'extérieur ont une vision plus normalisée du travail et pensent davantage en logique de statut que de revenus, ce qui est logique de la part de l'inspection du Travail. L'incompréhension vient déjà des décalages entre les cadres légaux et la réalité des faits (le délit de marchandage est inconnu de presque tous les acteurs). Mais elle devient totale quand un inspecteur du Travail justifie son action en parlant des conséquences du délit de marchandage sur l'ouverture des droits à la retraite des trimards :

*« L'inspection du Travail, eux ils raisonnent... c'est facile de raisonner en fonctionnaire, c'est trop facile, je veux dire : tout en ligne droite... On a des œillères, et puis on veut pas savoir ce qui se passe à côté, puis "vous comprenez, Monsieur G., ces gens-là ils ont pas de fiches de paye donc après ils... le jour où ils vont chercher leur retraite, ils vont..." Mais je rêve, oh ! Je rêve... Mais ces mecs-là, quand ils sont sous les ponts, mais c'est l'État qui les laisse sous les ponts, ces gens-là... La responsabilité elle est à qui, là ? »*

Ce qui est reproché aux fonctionnaires du Travail et de la Justice, c'est une vision formaliste du travail et des rapports au travail. On comprend alors mieux pourquoi l'entente entre paysans et Gitans est possible : au-delà d'intérêts économiques bien compris, ils partagent certaines visions du monde, en particulier à propos du travail et des solidarités minimales à mettre en œuvre<sup>(22)</sup>.

#### *Les exclus*

Il serait possible d'interpréter les propos de certains agriculteurs comme une simple légitimation de leur pratique : les zonards ne font rien, nous les faisons travailler, tout le monde devrait être content. Pourtant l'indignation est le sentiment qu'ils expriment quand ils évoquent la situation des SDF, ceux d'Avignon et des environs, ou ceux vus à la télévision. La campagne française a toujours connu des chemineaux. Au fond d'une grange, le vagabond pouvait avoir sa place pour quelque temps, il y avait souvent un travail à lui fournir pour quelques jours. Parallèlement, le même pouvait être nourri à l'occasion par ces nomades qu'étaient les Gitans, voire même il pouvait voyager et travailler avec eux. Toutes ces situations paraissent meilleures que l'abandon perçu chez les SDF, ces « chiens perdus sans collier ».

*« Alors bon, c'est répréhensible, mais au fond, au fond, durant une partie de l'été, ces mecs étaient, avec leur... Quelquefois ça finissait mal, de temps en temps ils tapaient un peu dessus, mais ça c'est marginal, ils avaient le gîte et le couvert, ils étaient localisés, ils travaillaient, ils étaient pris en main, mais ils étaient pas comme des chiens abandonnés, c'était pas des chiens perdus sans collier, ils participaient à une fonction dans un système social et ils étaient tranquilles. Du fait qu'il s'est mis à se faire condamner les gens pour ça... Mais maintenant, ces mecs-là, ben ils sortent de prison, ils traînent dans les rues, et ils font les cons ! Y pas de mystère ! Quand on est dans un système rigide où on applique la loi, effectivement, c'est répréhensible. Mais quand on applique la loi pour la loi, se débarrassant ensuite des conséquences que peut supposer le règlement, c'est imbécile aussi, parce que ces mecs-là font les cons dans les rues d'Avignon. Au Festival ils arrêtent les gens, c'est des marginaux littéraux, alors que là, ma foi, pendant ce temps, au moins ils étaient tranquilles. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, moi ! Ça, c'est répréhensible, donc ça fonctionne plus, c'est une connerie, c'est une connerie. Mais on en tient pas compte dans les jugements : "Oh ben lui est responsable, c'est un exploiteur, pan !", mais un chef d'entreprise qui licencie 3 000 personnes, d'un air dédaigneux, c'en est pas un exploiteur, ça, ah merde ! »<sup>(23)</sup>*

\*

\* \*

(22) Il y a une autre perspective de partage de « valeur » commune aux paysans et aux gitans qui pourrait faire l'objet d'une recherche : la ruse.

(23) Michel Leiris écrit le 25 avril 1932 : « L'idée anti-esclavagiste ne me plaît qu'à moitié. Le monde bourgeois s'indigne ; mais je ne vois pas qu'il y ait tellement lieu d'être scandalisé qu'il existe encore des pays où se pratique couramment la traite des esclaves si l'on songe à la situation qu'ont dans nos sociétés, par exemple, les ouvriers. Éternelle hypocrisie... L'exposé de cette opinion m'attire la réprobation des membres de la Mission. » (1996 [1934], p. 561).

Le regard jeté du centre vers les marges est souvent englobant et peu enclin à s'intéresser aux nuances de la réalité sociale. Les réactions des agriculteurs à l'accusation d'être des « négriers » sont l'occasion de voir émerger des valeurs qui ne sont pas toujours celles attendues. Loin de reproduire les stéréotypes attachés aux « Gitans », les propos des paysans montrent l'estime dans laquelle ils tiennent ces gens avec lesquels ils travaillent, mais sans angélisme ni généralisation hâtive. Considérés comme complices de délits dans des affaires concernant les trimards, ils n'ont jamais exprimé de rancune à l'égard des Gitans parce qu'en fait les valeurs auxquelles ils sont attachés – le travail, mais aussi l'idée d'une certaine solidarité rurale, d'aide aux pauvres, aux chemineaux, aux « romanos » par l'emploi saisonnier qu'ils fournissent – trouvent plus de points communs avec la tradition d'accueil des « Gitans » qu'avec les normes du code du Travail de la République. Il y aurait plus de communauté de valeurs, sur certains points, entre paysans, Gitans et trimards qu'entre ces paysans et l'ordre social dominant. Mobilité et sédentarité se croisent et permettent des insertions temporaires aux bénéficiaires de tous, là où la logique étatique veut figer des statuts et fixer les individus dans des espaces normés.

Marc BORDIGONI  
Aix-en-Provence

### Bibliographie

- CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- DOLLÉ M.-P., 1980, *Les Tsiganes manouches*, Sand, chez l'auteur.
- FAVRET-SAADA J. et CONTRERAS J., 1981, *Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Collection Témoins/Gallimard.
- LEIRIS M., 1996 (1934), *L'Afrique fantôme* in *Miroir de l'Afrique*, Gallimard, Quarto.
- LICK, 1998, *Scènes de la vie manouche. Sur les routes de Provence avec les Sintî Piémontais*, Chateaufort les Martigues, Éditions Walada.
- NAVEL G., 1947, *Travaux*, Paris, Gallimard, rééd. Folio.
- SEGALEN M., 1980, *Mari et femme dans la société paysanne*, Flammarion, Paris.
- REYNIERS A., 1992, *La roue et la pierre. Contribution anthropo-historique à la connaissance de la production sociale et économique des Tsiganes*, Thèse de doctorat, Université de Paris V.
- REYNIERS A. et WILLIAMS P., 1990, « Permanence tsigane et politique de sédentarisation dans la France de l'après-guerre », *Études rurales*, oct.-déc., 120 p., pp. 89-106.
- SANSOT P., 1994, *Les pilleurs d'ombres*, Paris, Payot et Rivages.
- WILLIAMS P., 1993, *Nous on en parle pas. Les morts et les vivants chez les Manouches*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- YOORS J., 1990, *Tsiganes. Sur la route avec les Rom Lovara*, Paris, Phébus.

## ANNEXE

## Paysan et Gitan : des « négriers » selon la loi

La pratique de l'emploi de « trimards » par les familles gitanes peut parfois prendre un développement qui les fait tomber sous le coup de la loi. Dans le canton, un Gitan sédentarisé depuis plusieurs années, avait développé une pratique répréhensible. Au printemps il faisait le tour des gares SNCF de la région (Avignon, Marseille...) proposant aux « zonards » qu'il rencontrait de venir « faire les saisons ». Pour cela il leur garantissait un forfait (quelques dizaines de francs, des cigarettes, nourriture et logement) en contrepartie du travail fourni. Il avait préalablement installé un camp de toile pour le logement, sa femme et ses filles se chargeant du ravitaillement. Une fois la main-d'œuvre installée, l'agriculteur chez qui des travaux de cueillette sont prévus, fait la déclaration préalable d'embauche à la MSA. Ordinairement les travaux se déroulent, et l'agriculteur règle le prix convenu au Gitan, qui règle comme convenu les « zonards ». Cette pratique, pourtant courante et connue, constitue un délit de marchandage (vente de main-d'œuvre).

Il y a quelques années un incident a déclenché une procédure judiciaire qui a abouti à la condamnation du paysan et du gitan. Parmi les personnes recrutées sur les trottoirs des gares figurait un étudiant belge qui est rapidement entré en conflit avec son « employeur » et est allé porter plainte à Avignon. Occasion pour l'inspection du travail d'entamer une procédure en flagrant délit. Dès le lendemain du dépôt de plainte, les gendarmes encerclent les vergers où se déroulent la récolte. Évidemment la cueillette est interrompue, et quelques mois plus tard le gitan et le paysan comparaissent devant le tribunal où le procureur de la République les qualifie de « négriers ». Ils seront condamnés à des peines d'amendes et de prison avec sursis. Le paysan sera obligé de payer, le gitan disparaît du département. Mais laissons le paysan résumer ses sentiments quant à la situation et au travail des « trimards » :

*« Éh oui, mais ces gens là [les zonards] dans leur immense majorité ils se plaignaient pas ! L'inspection du Travail, eux ils raisonnent en fonctionnaires. C'est trop facile ! Je veux dire, tout en ligne droite on a des œillères, et puis on veut pas savoir ce qui se passe à côté. Puis [ils m'ont dit] : "Vous comprenez, Monsieur B., ces gens-là ils ont pas de fiches de paye, donc après, le jour où ils vont chercher leur retraite, ils vont..." ». Mais je rêve, oh ! Je rêve ! Mais ces mecs là, quand ils sont sous les ponts, mais c'est l'État qui les laisse sous les ponts, ces gens-là ! La responsabilité elle est à qui, là ? Nous, on leur permet de gagner un peu d'argent. [...] Pour revenir à mon affaire, alors bon l'inspecteur [...] : "Écoutez, monsieur B., ces gens-là, bon, les Gitans les exploitent..." Attends, arrête-toi ! Mais ces mecs là ils crevaient de faim au fond de la gare d'Avignon, bordel ! Pendant un mois ils bouffent et ils gagnent quatre ronds. Qu'est-ce que tu veux de plus ? Alors vous, qu'est-ce que vous en pensez de ça ? »*

Outre la condamnation, les deux conséquences de cette action en justice ont été le départ de la famille gitane du département et l'arrachage des cerisiers par le paysan. Il a décidé de n'avoir plus que des productions ne nécessitant pas d'emploi de main-d'œuvre et a investi dans des machines.

(D'après un entretien réalisé dans le Luberon pendant l'hiver 1998-1999, auprès d'un agriculteur de 50 ans.)